



## Réunion du Conseil d'administration à Irais, le lundi 11 décembre 2017

Suite à l'AG du 4 décembre, le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement du bureau conformément aux statuts de l'association.

2 absentes excusées : Louissette (procuration à Denis) et Monique

Majorité absolue : 9 voix

**Sont élus avec 15 voix :**

Président : Christian	Secrétaire : Serge	Trésorier : Denis
Vice-présidente : Babette	Secrétaire adjointe : Marie-Claude	Trésorier adjoint : Bernard

Pour nous aider dans nos tâches respectives, il est demandé à tous de respecter parfaitement les dates et d'adresser les chèques à **l'ordre des Marchepattes** aux adresses indiquées **avant le 15 janvier 2018** :

- **Renouvellement d'adhésion**

chèque de 5€/pers à faire parvenir à Marie-Claude avant le 15 janvier 2018

- **Bretagne** (du 2 au 9 juin) Réservations, camping Cromenach à Ambon

Appartements, chèque de 50€/pers à Denis

Pour les campeurs, camping-cars, caravanes, s'inscrire auprès de Serge, (ça serait bien avant le 15 janvier, afin qu'on sache le nombre de véhicules disponibles pour les déplacements randos)

**Ardèche** (du 1<sup>er</sup> au 8 septembre) Réservations pour camping Le Plan d'eau St-Privat (Aubenas)

Mobil-home : 50 €/pers à adresser à Marie-Claude et Christian

Campeurs, comme pour la Bretagne, merci de vous inscrire avant le 15 janvier

Afin d'obtenir de bonnes conditions, les réservations pour groupes dans les campings doivent se faire le plus tôt possible, ce qui conduit le CA à énoncer quelques règles :

- Pour toute réservation de séjour, les adhérents devront être à jour de leur cotisation

- La réservation ne sera effective qu'après le versement de l'acompte

- Pour ces séjours, les adhérents s'inscrivant après les dates prévues (pour 2018, 15 janvier) seront placés sur une liste complémentaire, comme le sont ceux qui s'inscrivent pour Stevenson après le 12/11/2017

*En outre, le nombre très important de participants à certains séjours conduit à trouver une solution pour limiter ce nombre : aussi, à compter du 11/12/2017, ne pourront **devenir adhérents que les personnes participant aux marches hebdomadaires** (et les conjoints).*

*Les « Marchepattes » adhérents des années précédentes, d'où qu'ils viennent, sont toujours les bienvenus pour chacune des activités.*

*Le CA vous remercie de votre compréhension.*

**Infos :** 2 actions d'aides

- Le CA propose une aide financière de 100 € au projet d'Alizée et Cléa (4L TROPHY)

- Le vendredi 12 janvier, à Irais, **hors association Marchepattes**, nous commencerons une expérience d'aide à l'encadrement à la marche avec bâtons de personnes atteintes de la maladie de Parkinson.